

#### Mesures agro-environnementales territorialisées Année 2013



## Organisation de la réunion

- Informations préalables.
- Présentation du territoire et de ses enjeux.
- Typologie de mesures présentées.
- Présentation des mesures (Julie CADU).



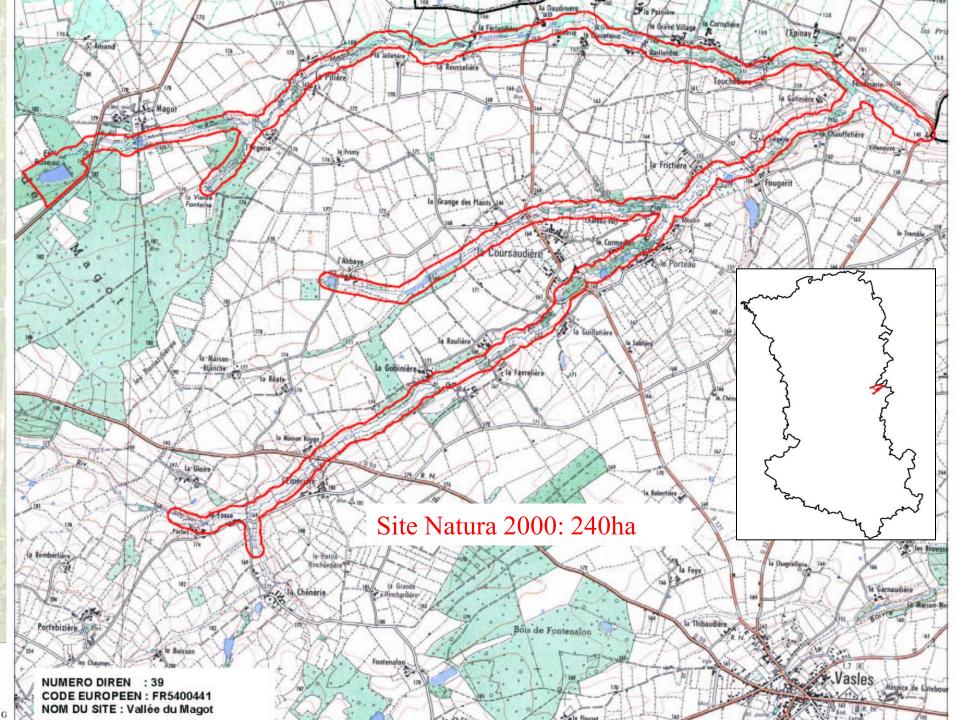


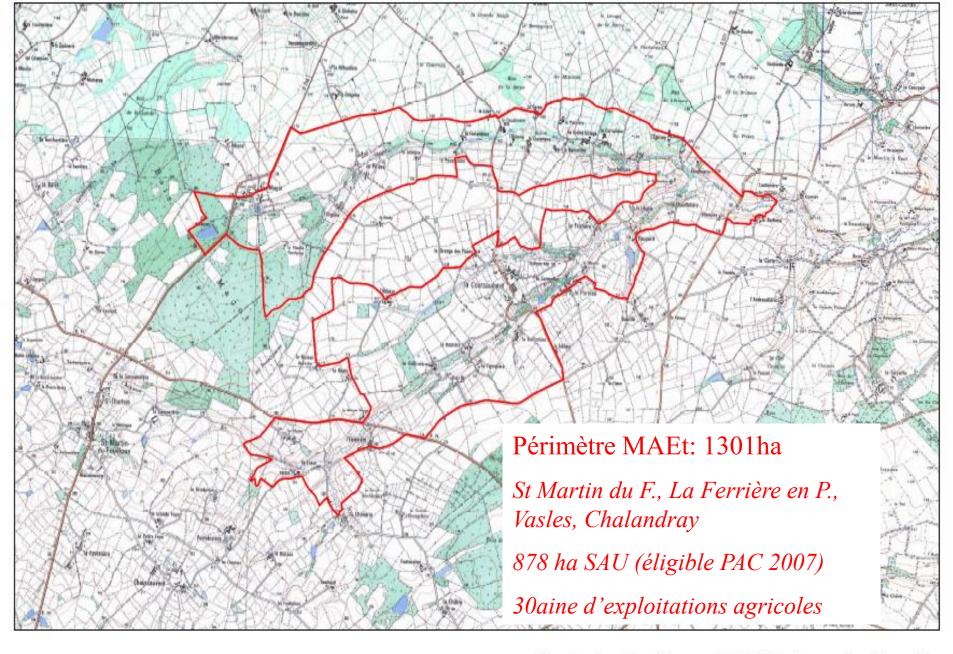
## Informations préalables

- Un porteur de projet local : le CPIE de Gâtine Poitevine (avec accompagnement Chambre d'Agriculture 79)
  Contact : Anthony BENAY (Chargé de mission agro-environnement)
- Service instructeur: DDT 79, M. Nicolas SURUGUE
- Territorialisation appliquée aux parcelles à engager et non à la localisation du siège d'exploitation
- Contractualisation sur 5 ans avec clauses particulières cette année détaillées par la suite.









Territoire: Site Natura 2000 "Ruisseau Le Magot" Délimitation de la zone MAEt

#### Les enjeux

Une responsabilité dans la conservation des habitats et espèces suivants :

5 habitats d'intérêts communautaires (annexe I directive Habitat Faune Flore) dont :

- 91E0 : Forêt alluviale à Aulnes et Frênes.
- 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard.
- 6430 : Mégaphorbiaie hydrophile d'ourlets planitiaires.
- 3150 : Eaux dormantes eutrophes avec végétation aquatique flottante ou submergée (*Lemnion-Hydrocharition*).
- 9120 : Hêtraie-chênaie acidiphile à sous-bois à *Ilex*.





#### Les enjeux

6 espèces d'intérêts communautaires (annexe II directive Habitat Faune Flore) dont :

- 1092 : Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes).
- 1044 : Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale).
- 1337 : Barbastelle (Barbastella barbastellus).
- 1323 : Murin de Bechstein (Myotis bechsteini).
- 1163 : Chabot (Cottus gobio).
- 1096 : Lamproie de Planer (Lampetra planeri).











Barbastelle (Barbastella barbastellus)























Des objectifs majeurs : habitats et espèces.

1. Maintenir l'état de conservation des habitats aquatiques ou les restaurer et prévoir des actions de sensibilisation (approche habitat d'espèces).

2. Maintenir les surfaces des habitats naturels d'intérêt communautaire.







Des objectifs majeurs : qualité de l'eau

Secteur inclus dans le Bassin versant du Clain

en Zone d'Actions Prioritaires concernant la lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires







#### Des exemples d'actions concrètes engagées

- Prise de contact auprès des propriétaires.
- Diagnostic terrain.
- Travail sur les travaux d'exploitation des peupleraies.
- Marquage de 1,2 km de ripisylve en bordure d'Auxance à des fins non productives.

Les MAET s'inscrivent pleinement dans les actions pour améliorer l'état des conservation du site.





Les mesures retenues pour 2013

CODE	INTITULE	MONTANT ANNUEL (€)
PC_MAGO_HE5	Limitation de la fertilisation azotée sur prairies à 60 u	147
PC_MAGO_HE6	Suppression de la fertilisation azotée sur prairies et habitats remarquables	211
PC_MAGO_HE7	Création et entretien d'un couvert herbacé avec limitation fertilisation azotée (60 u)	305
PC_MAGO_HE4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec suppression fertilisation azotée	369
PC_MAGO_GC1	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides	84
PC_MAGO_GC2	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires	184
PC_MAGO_GC3	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	200
PC_MAGO_GC4	Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire	100
PC_MAGO_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente (1 face et 3 entretiens)	0,28
PC_MAGO_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente (2 faces et 3 entretiens)	0,51
PC_MAGO_AR1	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	6,94
PC_MAGO_RI1	Entretien des ripisylves	0,99
PC_MAGO_PE1	Restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau	75





Les mesures retenues pour 2013

Dans chaque fiche mesure on trouve:

**Objectifs** 

Conditions d'éligibilité spécifiques de la mesure, relatives:

- au demandeur ou à l'exploitation,
- au diagnostic individuel d'exploitation
- aux surfaces ou éléments engagés

Cahier des charges et règles spécifiques éventuelles

Recommandations pour la mise en œuvre de la mesure





